



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 046-200092138-20220706-2022070608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20220706 -08

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 15
- votants = 19

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 29 juin 2022.

Présents : 15

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine (suppléante de THEBAUD Michel), CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, DELANDE Claire à AYROLES Francis, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel, RANOUIL Philippe à LAVERGNE-AZARD Loïc.

Absents dont excusés : 5

BES Didier, BOUCHEZ Murielle, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

OBJET : : CHARTE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SIGNATURE

Monsieur le président précise que le SMDMCA depuis le 1^{er} janvier 2020 s'étant substitué à la communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE pour l'exercice de ces compétences transférées, adhère à cette charte qui arrive à échéance

Il propose de renouveler ce partenariat avec la signature de la charte départementale du Lot de l'éducation nationale, pour une période de 3 ans, 2022 – 2025, avec pour :

Objectifs généraux :

- Garantir à tous les élèves un parcours d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- S'inscrire dans les objectifs du développement durable de l'ONU 2015/2030 (changement climatique, eau et assainissement, santé, bien être etc...),
- Renforcer le partenariat entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales,
- Créer une instance coordinatrice de concertation pour l'éducation du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Des actions en direction des élèves (support adapté aux différents cycles de la maternelle au collège pour les sensibiliser à la protection et à la valorisation de l'environnement, découverte des métiers liés à l'environnement),
- Des actions pour les encadrants et les enseignants impliqués dans cette éducation (stages, animations).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 046-200092138-20220706-2022070608-DE



Ces projets sont coordonnés par un comité de coordination composé d'un représentant pour chacun des 15 signataires de la charte. Celui-ci doit, entre autres, vérifier la conformité des projets portés par les partenaires territoriaux avec les programmes et les valeurs de l'école de la République et fixer une stratégie de communication auprès des établissements scolaires et écoles désirant s'impliquer. Un rapport annuel compile toutes les actions présentes dans les écoles et établissements du Département, ces bilans sont dressés avec chaque partenaire.

Après avoir oui cet exposé, les délégués syndicaux, à l'unanimité :

- valident cette charte dont le projet est ci-annexé ;
- autorisent le président à la signer ainsi que tous les documents s'y référant.

Publié et notifié le 07/07/22

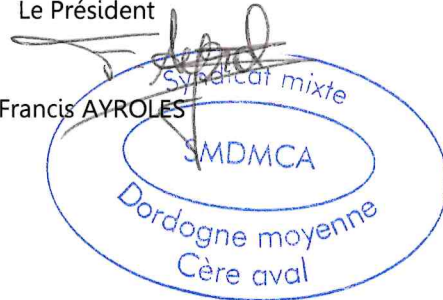
Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.